

Numéro dans le SI local :	0089
Référence GESUP :	0089
Corps :	Maître de conférences
Article :	33
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire romaine
Job profile :	Roman History
Research fields EURAXESS :	History Ancient history History Social history
Implantation du poste :	0350937D - UNIVERSITE RENNES 2
Localisation :	RENNES
Code postal de la localisation :	35
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Depot dematerialise Exclusivement http://recrutec.uhb.fr/ec/ .-.
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	MATHIEU MICHELE GESTIONNAIRE 02.99.14.10.06 02.99.14.10.40 ou 41 0000000000000000 michele.mathieu@univ-rennes2.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	Departement Histoire UFR Sciences Sociales
Profil recherche : Laboratoire 1 :	UMR6566 (199512347X) - Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire
Dossier Papier	NON
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	OUI URL application http://recrutec.uhb.fr/ec/

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS CAMPAGNE 2017

IDENTIFICATION DU POSTE

<u>N° de l'emploi</u> : 21 MCF 0089 <u>Nature de l'emploi</u> : Maître de conférences <u>Section CNU</u> : 21	<u>UFR</u> : Sciences sociales <u>Département</u> : Histoire <u>Unité de Recherche</u> : UMR CREA AH
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Profil : Histoire romaine

Poste au titre de la mutation (article 33)
Susceptible d'être vacant

DESCRIPTIF DU POSTE

ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

La personne recrutée enseignera sur le site de Rennes et sur celui de Saint-Brieuc, à tous les niveaux d'enseignement du département d'Histoire (licence, master recherche, master enseignement, agrégation). Une partie du service pourra être effectuée dans le cadre du Service Universitaire d'Enseignement à Distance. Elle assurera un enseignement généraliste dans les deux premières années de Licence, et, le cas échéant, un enseignement plus spécialisé au niveau de la Licence 3. Dans ce cadre, la personne recrutée doit pouvoir intervenir aussi dans bien dans le parcours « Sciences historiques » que dans les parcours « Histoire sciences politiques » et « Histoire, territoires, patrimoines », ainsi qu'éventuellement dans la Licence professionnelle Tourisme et Marketing territorial et patrimonial (ces deux dernières formations étant basées à Saint-Brieuc). Elle devra aussi pouvoir intervenir devant des publics variés d'étudiants non-historiens, en particulier en Licence. Elle participera à l'offre pédagogique au niveau Master. La personne recrutée devra se rendre disponible pour contribuer aux diverses tâches collectives liées à la gestion du département (responsabilités d'année, commissions pédagogiques, etc.) et plus largement à celle de l'université.

ACTIVITES DE RECHERCHE :

La personne recrutée sera intégrée au Centre de Recherches Archéologie, Archéosciences et Histoire (CREAAH), dans l'équipe 4, intitulée « Sociétés, Cultures, Identités ». Cette équipe dépend du LAHM, laboratoire rattaché à Rennes II. Elle devra être spécialiste du monde romain et sa période de recherche devra plus particulièrement concerner la fin de la République et le début de l'Empire. Dans l'esprit du programme « Sociétés, Cultures, Identités », elle devra avoir travaillé auparavant sur des enjeux à la fois sociaux et culturels et manifesté une bonne connaissance des sources

sur les milieux culturels et artistiques romains. Son travail devra aussi avoir touché le domaine des représentations idéologiques, associées à ces enjeux socio-culturels. Le LAHM recherche aussi un-e collègue capable de jouer un rôle d'animation et d'organisation de la recherche. A cet égard, les candidat-e-s devront pouvoir justifier d'une expérience en la matière, par exemple d'organisation de journées d'étude, voire de colloques et certifier leur capacité à remplir cette tâche de manière active.

CONTACTS :

	Activités pédagogiques	Activités de recherche
NOM et Prénom	Christophe Badel	Pierre-Yves Laffont
Fonction	Professeur d'Histoire ancienne (responsable de période)	Directeur du CReAAH
Téléphone professionnel		
Mél professionnel	Christophe.badel@univ-rennes2.fr	

Dossier de candidature : pièces justificatives

Pour chaque type de candidature (mutation, détachement, recrutement) les pièces constitutives du dossier figurent dans les arrêtés du 13 février 2015 :

- [Arrêté du 13 février 2015 – Maîtres de conférences](#)

Pour les mutations : se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les détachements : se référer au titre III de l'arrêté du 13 février 2015

Pour les recrutements : se référer au titre IV de l'arrêté du 13 février 2015 (poste publié à l'article de référence 26-I-1)

Nous vous invitons également à consulter le [décret du 6 juin 1984](#) portant statut des enseignants chercheurs mentionné dans l'arrêté du 13 février 2015.

Précisions pour les candidatures à la mutation ou au détachement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou au rapprochement de conjoint :

- **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :**

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir le document justifiant l'appartenance à l'une de ces catégories.

- **Mutation rapprochement de conjoint**

La notion de rapprochement de conjoint implique que celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'enseignant-chercheur et s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les intéressés sont mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) à la date de la demande de rapprochement de conjoints ou, dans la négative, ont un enfant qu'ils ont tous deux reconnus, ou ont tous deux reconnus par anticipation un enfant à naître à cette même date ; les personnes liées par un PACS doivent en outre produire la preuve qu'elles se soumettent à l'obligation commune prévue par le code général des impôts.
- Le critère de distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 km (trajet aller) ; pour bénéficier de la procédure de rapprochement, le poste que le candidat souhaite quitter doit être situé

à plus de 250km du lieu de travail du conjoint et le poste visé par la mutation doit permettre de se rapprocher du lieu de travail du conjoint au point que cette distance soit inférieure à 250 km. Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi ; pour l'enseignant-chercheur, le lieu de travail est le lieu où il effectue son service d'enseignement.

Pour faire valoir l'une de ces deux situations « candidatures à la mutation ou au détachement des personnes en rapprochement de conjoint ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi », vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur Galaxie en cochant la case réservée à cet effet.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions soit le 30 mars 2017 et pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les documents justificatifs doivent être en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

Procédure de dépôt du dossier de candidature entièrement dématérialisée Les documents constitutifs de votre dossier de candidature doivent impérativement être déposés sur l'application URL : <http://recrutec.uhb.fr/ec/>. Si vous êtes convoqués à l'audition, vous devez également déposer vos travaux sur la même application URL